

Registre des copropriétés

*Procédures de tests de l'API Web-services
syndics*

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)
Sous-direction des politiques de l'habitat (PH)
Mai 2016



SOMMAIRE

1 - CERTIFICAT D'AUTHENTIFICATION SERVEUR.....	3
2 - PROCÉDURES D'OUVERTURE D'UN COMPTE DE TEST.....	3
2.1 - Obtention d'un certificat serveur auprès de Sully Group.....	3
2.1.1.a - Etape administrative	3
2.1.1.b - Etape technique	4
2.2 - Obtention d'un certificat d'authentification serveur auprès d'un fournisseur habilité	4
3 - PLATEFORME DE TESTS	5
4 - TESTS DES WEB-SERVICES	5

1 - Certificat d'authentification serveur

Les appels webservice syndic doivent obligatoirement s'effectuer en HTTPS avec fourniture d'un certificat authentifiant l'établissement (SIRET) ou l'entreprise (SIREN) du télédéclarant syndic.

L'acquisition de ce certificat d'authentification serveur peut être réalisée auprès d'un prestataire habilité à délivrer des certificats **au minimum RGS 1*** (Cf. liste des prestataires ci-dessous) ou, temporairement pendant la phase du pilote, auprès de Sully Group (ce certificat de test devra dans ce cas être remplacé avant l'ouverture complète du registre en novembre 2016).

Liste des fournisseurs de certificats RGS connus du registre :

Liste établie au 06/04/2016 d'après les informations publiées sur le site de l'organisme certificateur LSTI ; informations complètes à l'adresse :

http://www.lsti-certification.fr/images/liste_entreprise/Liste%20PSCe

Fournisseur	Autorité de Certification (AC)	RGS
ALMERYS	Almerys Customer Services CA NB	*
CERTEUROPE	CERTEUROPE ADVANCED CA V4	**
CERTINOMIS	Certinomis Easy CA	*
CHAMBERSIGN France	ChamberSign - Ccartiserv 1*	*
CERTIGNA	Certigna Services CA	*
	Certigna Client Serveur	*
	Certigna SSL PRIS	*
DOCUSIGN France	Keynectis SSL RGS	*

2 - Procédures d'ouverture d'un compte de test

2.1 - Obtention d'un certificat serveur auprès de Sully Group

L'obtention par un syndic d'un certificat d'authentification serveur de TEST émis par Sully Group est réalisée en 2 étapes.

2.1.1.a - Etape administrative

Cette première étape a pour but d'enregistrer des habilitations.

Elle consiste à renseigner le formulaire SERV_SICOPRO_SSL_TEST qui doit être signé, scanné et envoyé à l'adresse email de contact indiquée à la fin de ce même formulaire (certificats.test@sully-group.fr).

Dès que ce formulaire aura été traité par Sully Group et que les habilitations associées auront été enregistrées, le demandeur recevra un email de confirmation de l'ouverture d'un compte de test indiquant le numéro de télédéclarant à positionner dans les appels webservice.

2.1.1.b - Etape technique

Les opérations techniques réalisées lors de cette phase consistent à :

- Générer les éléments cryptographiques nécessaires à la sécurisation des échanges au niveau du serveur ciblé : il s'agit du jeu de clés RSA (dénommé aussi bi-clé) dont la partie secrète sera conservée par le serveur et dont la partie publique sera intégrée à une demande de certificat (CSR).
- Emettre la demande de certificat (CSR) vers le serveur d'inscription de Sully Group. Il sera contrôlé que le domaine Internet déclaré est la propriété de la structure et que la demande est bien effectuée par la personne habilitée.

Le demandeur recevra par mail les identifiants de la plateforme d'échange Sully (transfert.sully-group.fr) afin de transmettre la demande technique de certificat (CSR). Pour générer cette demande de certificat :

- Il est nécessaire de demander à l'administrateur technique du serveur d'utiliser les instructions spécifiques à la plateforme :
<https://knowledge.rapidssl.com/support/ssl-certificate-support/index?page=content&id=SO6506>
- Il est impératif de compléter les informations suivantes : Common Name (CN):
Nom du serveur tel qu'indiqué dans le formulaire SERV_SICOPRO_SSL_TEST
- Ne pas indiquer de mot de passe de challenge.

Une fois la CSR générée, il est nécessaire d'envoyer le fichier de sortie à certificats.test@sully-group.fr. Le demandeur recevra un accusé de réception de sa demande.

Après traitement, le certificat serveur sera fourni par la plateforme d'échange Sully.

2.2 - Obtention d'un certificat d'authentification serveur auprès d'un fournisseur habilité

Dans ce cas, il faut se conformer à la procédure du fournisseur.

Une fois le certificat acquis, il est nécessaire de renvoyer par mail une demande d'activation de compte télédéclarant à certificats.test@sully-group.fr en renseignant les données suivantes :

- N°SIRET du syndic
- Adresse mail du représentant légal du syndic
- le DN (*Distinguished Name*) de l'objet du certificat (Subject DN X509)
- le DN de l'autorité de certification qui a délivré le certificat (Issuer DN X509)

Sully group informe ensuite par mail le demandeur de l'ouverture d'un compte de test en indiquant le numéro de télédéclarant à positionner dans les appels webservice.

3 - Plateforme de tests

La plateforme de tests des webservices est disponible à l'URL :

<https://www.registre-coproprietes-prp.sully-group.fr>

4 - Tests des Web-services

Se référer au document « Contrat d'interface des webservices syndic » (Registre_copro_contrat_interface_WS_Editeurs V.14_20160414.pdf) pour le détail des données à fournir dans les appels :

- Immatriculation d'un syndicat de copropriétaires et rattachement de son représentant légal
- Mise à jour des données d'un syndicat de copropriété